MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06/09/2024
Dossier complet le : 06/09/2024
N° d'enregistrement : 2024_8255

1 Intitulé du projet

Déclaration de création d'un seul forage d'irrigation en eau souterraine sur la commune de "Combles" (80360)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
EARL de la Montagne

Raison sociale
EARL de la Montagne

N° SIRET
48180350000018

Type de société (SA, SCI...)
EARL

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
DELOMMEZ

Prénom(s)
Grégoire

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie 27 du tableau annexé à l'article R 122-2 du code de l'environnement	Tableau annexé au R122-2: a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m. IOTA: Rubrique 1.1.1.0 sondage, forage [...] en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines (D)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de réalisation d'un forage d'irrigation en eaux souterraines, de profondeur 75m environ à COMBLES dans le département de la Somme. Il s'agit d'un projet porté par la SCEA DENEUX.

Construction en cas de succès de l'opération de pompage, d'une station de pompage.
Il s'agit de la nappe de la craie, nappe libre dans ce secteur.
La profondeur de la nappe atteint environ 38 m d'où la profondeur de 75 m pour le forage car il y a une incertitude dans ce secteur (cf coupe jointe).
Le captage AEP le plus proche est à 6000 m au SW du site sur la commune de Curlu. Le forage d'irrigation identifié le plus proche est à 1400 m au SW du site mais en réalité c'est un échec de forage (BSS000EYBN). Il en existe 5 dans un rayon de 1600 m à 2km. Aucun autre forage ne semble exploité dans ce rayon.
Le projet se trouve au sein du bassin versant de la SOMME, masse d'eau "Craie de la moyenne vallée de la Somme" AG312, et masse d'eau de surface "Somme intermédiaire" AR57, en bordure est de l'autoroute A1.

4.2 Objectifs du projet

Irrigation des cultures de pommes de terre 50 ha, haricots 20 ha et oignons 10 ha.
Le Volume souhaité atteint 170 000 m3/an, pour un débit espéré de 120 m3/h.

L'EARL n'exploite aucun autre forage.

Implanter pommes de terre et légumes sans irrigation à l'heure actuelle devient très risqué économiquement vue l'évolution climatique.
La rivière Somme est à un niveau de débit correct historiquement avec peu de passages en arrêté sécheresse.
Ce secteur est partiellement irrigué à ce jour, la densité de forages est toutefois bien moindre que dans le Santerre;
Le projet ne sera donc pas pénalisant pour les milieux naturels.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux de forage au Rotary de 75 m de profondeur + essais de pompage longue durée; durée 3 j à une semaine.
Édification d'une station de pompage et intégration d'un moteur et d'une pompe si les résultats sont corrects.
Réalisation d'une margelle bétonnée autour de la tête de forage de hauteur 30 cm par rapport au terrain naturel, de 3 m2 minimum de surface, et sortie de la tête du forage de 50 cm par rapport au terrain naturel.
Creusement du forage au Rotary à l'eau claire de 380 mm, tubage de 315 mm extérieur, cimentation de la tête de colonne jusque 40 m afin d'éviter les infiltrations. Tout cela si le débit obtenu est suffisant (120m3/h comme objectif) : Les crépines seront situées à partir de la nappe (38 m en théorie) jusque 75 m de profondeur ou presque.
Une coupe de forage prévisionnelle est jointe à ce dossier en annexe.
Toutes les précautions seront prises au moment des travaux pour éviter la pollution de la nappe, selon les prescriptions de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003, ainsi que pour le rebouchage éventuel en cas d'échec.
Pour le calcul de l'influence (selon la méthode du BRGM) , les caractéristiques de l'aquifère ont été estimées de la façon suivante en l'absence de références plus précises :

Transmissivité = 0,001m²/s coef emmagasinnement = 0.0125 . Il est escompté sans certitude une productivité moyenne dans ce secteur. Le rayon d'influence est estimé à l'aide de la méthode de Theis-Jacob à environ 119 m. Ce rayon est indépendant du débit, mais dépend de la durée de pompage en continu, par contre le rabattement de la nappe est dépendant du débit de pompage. Ce rabattement est évalué à 94cm à 100 m pour 120 m3/h. A 119 m l'influence redevient nulle selon les calculs.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase d'exploitation
La tête de forage sera protégée dans les règles (ci dessus).

Le forage sera équipé d'une pompe alimentée à l'aide d'un moteur thermique vu l'éloignement des réseaux. Les habitations les plus proches sont à environ 250 m au sud.

Le site est situé à une altitude NGF de 123m environ. La nappe est à une profondeur de 38 m environ et les dièves ("mur" de la nappe) à une profondeur de 70 à 75 m. Le forage aura donc une profondeur de 75 m environ suivant les terrains traversés.

Dans le cas où la recherche d'eau s'avérerait infructueuse, le ou les forages seront rebouchés conformément à la réglementation et aux règles du décret du 11 sept 2003.

Géologie : depuis la surface, épaisseur de limons/argile de quelques m, puis craie du Sénonien qui renferme la nappe jusque 75 m.
Crépines : tube plein jusque 40 m, puis crépines à partir de 40 m jusque 75 m.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dépôt de dossier au titre de la nomenclature 1.1.1.0 du décret de septembre 2003 : déclaration de forage et réalisation d'une notice d'incidence avec calcul du rayon d'influence selon la méthode du BRGM ;

Le projet ne se situe pas dans les périmètres de protection d'un AEP, le captage AEP le plus proche est à 6000 m. Aucune influence n'y est possible. Le forage agricole le plus proche à 1400 m environ du site, ne sera pas touché.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur maxi 75 m environ, emprise au sol de la station environ 10 m². Diamètre du forage 380 mm, l'eau est à 38 m environ donc la cimentation sera réalisée jusque 40m; tube PVC plein jusque 40 m de diamètre ext 315 mm, crépiné ensuite jusque près de 75 m.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : cf plans joints

Lieu-dit : Les Grands Rideaux

Localité : Combles

Code postal : 8 0 3 6 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 1 ° 5 3 ' 3 2 " 5 Lat. : 4 9 ° 4 6 ' 1 1 " 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 2 ° 5 2 ' 3 4 " 5 Lat. : 5 0 ° 0 0 ' 0 4 " 7

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Implantation sur la commune de Combles

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUI zone A

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	prélèvement en nappe souterraine; 170 000 m3 maximum à l'année. Impact très faible au regard du peu de prélèvements présents dans le secteur.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	A priori pas de modification prévisible hormis le pompage d'un volume prévisionnel maximal de 170 000 m3 dans la ressource en eau .
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Les prélèvements dans la nappe souterraine sont moyens dans le secteur considéré. Le piézomètre voisin à Flers montre des fluctuations habituelles de la nappe en hautes eaux et basses eaux,sans accuser de baisse des niveaux les plus bas; D'après les projections climatiques nouvelles la nappe ne devrait pas souffrir de manque de recharge dans ce secteur (Explore 2). La répartition serait différente avec moins de
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Les ZNIEFF existantes sont à 2900 m pour la plus proche, les zones Natura 2000 sont "Etangs et marais du bassin de la Somme" au sud du site à 5100 m
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	emprise au sol maximale : entre 10 et 20 m²
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Juste le déplacement correspondant aux visites régulières de maintenance, entretien, vérification des lieux, approvisionnement en carburant
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Le site est à proximité de l'A1 dont le bruit masquera les bruits du moteur de la station.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	Ce ne sont pas des rejets mais un arrosage des cultures, destiné à favoriser leur croissance. Il ne doit pas excéder le besoin des plantes, des outils de pilotages sont prévus pour cela.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Vues les productions de l'exploitation et les enjeux climatiques actuels, il est difficile d'éviter la création d'un forage pour assurer la pérennité de ces productions.

Une mesure compensatoire de plantation de 600 m de haie parcelle ..... sera mise en place sur la commune;

L'exploitation adoptera des pratiques agronomiques de manière à optimiser les apports d'eau, et à les réduire au maximum en fonction des besoins de la plante, grâce à l'utilisation d'outils de pilotage pour le déclenchement de l'irrigation selon la réserve hydrique du sol. l'infiltration sera recherchée en priorité.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispensé car l'impact sur l'environnement est négligeable de par la nature du projet , l'impact évalué, et la gêne minime causée à l'environnement.
Le pompage sera saisonnier (3 à 4 mois maxi) et discontinu dans la journée et dans le temps en fonction de la pluviométrie.
La durée de pompage sera au maximum de 5 à 6 jours sur 20 à 22 h dans les périodes de pointe hors arrêts.
Les captages AEP sont au plus proche à 6000 m et les forages agricoles à 1400 m, assez peu nombreux dans le secteur. Ils ne seront pas affectés vue la distance. Les impacts cumulés éventuels sont donc négligeables dans ce secteur et sur le bassin versant en général. L'irrigation est moyennement présente et la pression sur la rivière occasionnée par le projet sera très faible.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Localisation du projet Localisation des zones Natura 2000 Localisation des ZNIEFF	☑
2	Carte des captages AEP, des forages voisins avec distances carte hydrogéologique carte géologique	☑
3	Photographie aérienne Piézométrie locale	☑
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom DELOMMEZ

Prénom Grégoire

Qualité du signataire gérant de l'EARL de la Montagne

À Combles

Fait le 0 5 / / 0 9 / / 2 4

Signature du (des) demandeur(s)